

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 06 juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240606-DEL06062024_15-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (7) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice

Excusés (6) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier
François Diot, Conseiller Municipal
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza
Roger Clay, Administrateur

DEL06062024-15

**CONVENTION AVEC NEVERS AGGLOMERATION POUR LA MISE A DISPOSITION
DE MATERIEL DE TELECONSULTATION ACCOMPAGNEE**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L. 6316-1 relatifs aux actes médicaux, réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication qui constituent des actes de télémédecine,

Vu la délibération n° DEL26012023-04 du 26 janvier 2023 du Conseil d'Administration du CCAS relative à l'expérimentation de téléconsultation accompagnée,

Considérant l'intérêt porté par le CCAS à l'expérimentation de téléconsultation accompagnée à domicile, proposée par Nevers Agglomération qui s'inscrit dans les objectifs du SSIAD,

Considérant que la convention de mise à disposition du matériel "mallette *Viktoria*" doit être renouvelée,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention proposée relative à la mise à disposition du matériel,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer ladite convention et à accomplir toute démarche en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

